

Drame à Lastoursville

Un policier à la retraite tué dans la chute d'un palmier à huile

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

UN terrible fait vient de défrayer la chronique, à Lastoursville, chef-lieu du département de Mulundu. Un policier à la retraite identifié comme étant Dominique Mademba est passé de vie à trépas, à la faveur d'un malheureux concours de circonstance. En effet, alors que des vents violents soufflaient sur cette

localité de la province de l'Ogooué-Lolo, l'ancien Officier de police judiciaire (OPJ) s'est retrouvé sous un palmier à huile, lorsque celui-ci a été arraché du sol. Une source militaire jointe au téléphone raconte que ce fait inédit dans la région s'est produit le lundi 21 janvier, à Ndjokal, un quartier de la commune de Lastoursville. Nous sommes en milieu d'après-midi. Alors que le chef-lieu du départe-



Photo : DR

Dominique Mademba a rendu l'âme sur-le-champ.

tement de Mulundu est en proie à des vents impétueux, Dominique Mademba décide de sortir de son domicile. Arrivé à la hauteur d'une zone parsemée notamment de palmiers à huile, la pression atmosphérique est de plus en plus forte, au point qu'un des ces gros arbres est déraciné. Malheureusement, la palmacée, en tombant, s'acharne sur le malheureux Mademba, qui rend donc l'âme sur-le-champ.

« L'infortuné n'a hélas pas observé la consigne interdisant tout déplacement à proximité des arbres en cas d'intempéries », regrette une source proche du dossier. Pour rappel, le dimanche 5 novembre 2017, Elisabeth Mebie, une Gabonaise de 64 ans, avait connu le même sort funeste, écrasée par le tronc d'un palmier séché, à Ebel-Abanga, dans le département de l'Abanga-Bigné.

Insolite à Lambaréné

Un bébé naît sans membres supérieurs !

E.N  
Lambaréné/Gabon

LE Centre hospitalier régional Georges Rawiri de Lambaréné vient d'être le théâtre d'un étrange événement: la naissance d'un bébé dépourvu des membres supérieurs. Le petit Samuel Lendzi-Ndzi est en effet venu au monde avec juste un petit bout de chair, en lieu et place des bras. Sa maman, Reine Mézené, désespérée, se dit toute surprise de voir son enfant « naître dans cet état, et surtout que c'est ma première grossesse. Je suis très inquiète mais un enfant reste un enfant et c'est un humain devant moi et ma famille. C'est un garçon ». Cependant, la jeune maman, âgée de 19 ans, sollicite des aides multiformes de la part des pou-



Photo : Esatie NDILORUM

Un bout de chair à la place des bras.

voirs publics et des personnes de bonne volonté pour tenir le coup. « Ces aides me seront d'un grand secours au regard de la situation, c'est-à-dire l'accompagnement de mon garçon que j'ai nommé Samuel Lendzi-Ndzi, du nom de son père et d'un prénom biblique ». Interrogé sur ce genre de cas qui arrive rarement, le

Dr Luckresse Adzabe, médecin dans ledit hôpital, explique : « C'est une malformation congénitale. Cela est dû à la prise de certains médicaments pendant la grossesse. Cela dit, l'enfant est né bien portant, c'est un garçon avec un poids de 3kg200, ce qui est normal. Il faut ajouter à cela que la grossesse de cette jeune dame était arrivée à terme



Photo : Esatie NDILORUM

La mère, Reine Mézené tenant son bébé.

avant son accouchement. Selon son dossier médical, elle était venue à l'hôpital très en retard. C'est-à-dire

que cette grossesse a été déclarée vers la fin aux sages-femmes, sinon les séances d'échographie auraient permis de savoir par avance cette malformation congénitale depuis son ventre. Dans ce cas de figure, il y a une solution, c'est de mettre une prothèse à l'enfant à partir de l'âge où ce dernier pourra toucher les objets ». Occasion pour le médecin de tirer la sonnette d'alarme chez les femmes qui ne fréquentent pas les structures de santé une fois en grossesse. Pour le Dr Luckresse Adzabe, « venir régulièrement à la visite prénatale après quelques semaines de grossesse permettra de déceler beaucoup d'anomalies et de bien conseiller les futures mamans sur leur sécurisation et sur celle de leur bébé ».

Après avoir semé le trouble dans la région de Kango

Un dealer présumé à Gros-Bouquet

SCOM  
Libreville/Gabon

LES éléments de la brigade routière de Kango viennent de mettre hors d'état de nuire un membre influent d'un groupe de jeunes dealers présumés très actifs au village Agricole. Il s'agit de Claude Brondi Moudounga Imboyi, Gabonais de 27 ans. Dans le même temps, les Officiers de police judiciaire (OPJ) sont à la recherche d'un individu surnommé "Manigance", qui serait le fournisseur de la bande de délinquants en question, soupçonné d'avoir perpétré des actes délictueux dans la nuit du lundi 7 janvier. C'était à l'occasion d'une virée. Selon le récit fait à ce sujet par une source proche de la direction des investigations, cette nuit-là, Claude Brondi Moudounga Imboyi, Manigance



Photo : DR

Claude Brondi Moudounga Imboyi, tenant ici le produit prohibé,...



Photo : L.R.A./L'Union

... attend en ce moment son procès à la prison centrale de Libreville.

et deux autres amis sont en train de consommer dans un troquet. Peu de temps après, une violente dispute éclate entre ces derniers et le tenancier du débit de boissons les somme par la suite d'aller voir ailleurs. MANDAT DE DÉPÔT. Alors qu'ils sont sur le point de regagner leurs domiciles respectifs, le trublion Manigance propose à ses complices un dernier pot pour la route. Sauf que

la gérante du bar choisi à cet effet refuse catégoriquement de leur servir à boire. Vu qu'elle est sur le point de fermer. Non content de cette fin de non recevoir, l'un des trois noctambules entre dans une colère noire et se met à tout casser dans le troquet. Malheureusement pour eux, en reprenant la route, ils tombent sur une patrouille de la brigade routière de Kango. Manigance,

réussit à s'enfuir, tandis que ses trois amis sont neutralisés. Lors de la fouille diligentée séance tenante, les limiers découvrent une cuisse de chanvre indien et une quarantaine de bonbons dudit stupéfiant dans le sac que porte Claude Brondi Moudounga Imboyi. Lors de l'audition, le suspect aurait confié que le sac et son contenu seraient la propriété du fugitif. A la question de savoir s'il était au courant de la présence de la drogue dans ledit sac, le natif de Kango aurait répondu par l'affirmatif. Malheureusement pour lui, le substitut du procureur de la République a ordonné son défèrement, convaincu de ce que le suspect tentait de se dérober de la procédure. Il a donc été placé sous mandat de dépôt, le lundi 21 janvier, à la prison centrale de Libreville, pour détention, usage et vente de chanvre indien.